

Le public, c'est la santé pour tout le monde!



BULLETIN SPÉCIAL D'INFORMATION N° 7 ► AUTOMNE 2008

Le privé dans la santé : la lutte se poursuit et nous sommes plusieurs à la mener

LES PARTISANS DU PRIVÉ CONTINUENT LEUR CHARGE À FOND DE TRAIN POUR SE TAILLER UNE PLACE DE PLUS EN PLUS GRANDE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ AU QUÉBEC. ILS ONT PROFITÉ DES SEMAINES D'ÉTÉ POUR FAIRE PROGRESSER CERTAINS PROJETS. LA RENTRÉE FAIT ENTENDRE DE NOUVELLES VOIX DANS LA CAMPAGNE DE RÉSISTANCE. IL FAUT POURSUIVRE ET COORDONNER CES EFFORTS.

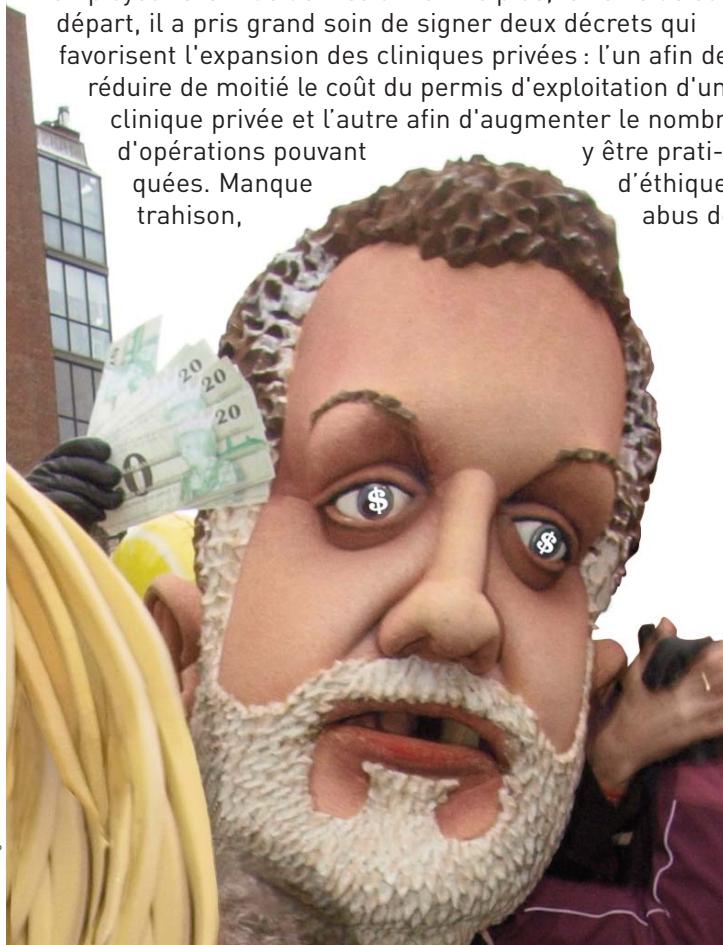
Le vrai visage de Philippe Couillard

Le 18 août dernier, l'ex-ministre de la Santé, Philippe Couillard, annonçait qu'il entrait au service de Persistence Capital Partners (PCP), un des plus grands fonds d'investissement privés au Canada. Au Québec, cette firme chapeaute les cliniques privées Medisys qui offrent entre autres, à ceux qui en ont les moyens, des services payants de bilan de santé. M. Couillard a admis avoir eu des contacts avec son futur employeur avant de démissionner. De plus, la veille de son départ, il a pris grand soin de signer deux décrets qui favorisent l'expansion des cliniques privées : l'un afin de réduire de moitié le coût du permis d'exploitation d'une clinique privée et l'autre afin d'augmenter le nombre d'opérations pouvant y être pratiquées. Manque d'éthique, trahison, abus de

confiance et de pouvoir, manque au devoir de réserve, conflit d'intérêts ; la défection du Dr Couillard a été dénoncée de toutes parts. Le conseil exécutif du gouvernement a, quant à lui, donné son absolution complète à l'ex-ministre, celui qui connaît mieux que quiconque le réseau qu'il a lui-même réformé pour faire une plus grande place au privé.

L'Association médicale canadienne poursuit son virage en faveur du privé

Le 20 août dernier, le Dr Robert Ouellet est élu nouveau président de l'Association médicale canadienne (AMC). Radiologiste de Laval, il prend la relève du président sortant, le Dr Brian Day, orthopédiste de Vancouver, qui menait une véritable croisade pour donner une place plus importante au privé en santé. Le Dr Ouellet, qui partage sa pratique entre la Cité de la santé de Laval et des cliniques privées de radiologie, a confirmé vouloir suivre la voie de son prédécesseur. Preuve que le secteur privé est au cœur des préoccupations de l'AMC, Claude Castonguay a été invité à prononcer un discours devant son assemblée générale annuelle. Publié en février dernier, le rapport Castonguay prône une plus grande place du privé en santé.



1 Un PPP nouveau genre en Montérégie

Le PPP en santé le plus privé, à ce jour, a franchi une étape cruciale le jour même où le ministre Philippe Couillard tirait sa révérence. Le 25 juin dernier, l'ex-ministre et l'Agence des partenariats public-privé lançaient l'appel d'offres pour la construction et l'exploitation d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de 200 places en Montérégie. Il s'agit du premier PPP québécois en santé qui, en plus de transférer la responsabilité de la construction de l'édifice et de son entretien au partenaire privé, lui confiera celle des soins et des services aux bénéficiaires. Ce CHSLD doit servir de projet-pilote pour la construction de 1000 à 1200 nouvelles places pour personnes âgées en mode PPP dans un futur rapproché. Au terme de l'entente de 25 ans, où le gouvernement sera locataire, la propriété de l'immeuble sera transférée... au partenaire privé. **On cède carrément les soins de longue durée au privé.**

2 Garou se lance dans la mêlée

Le 4 septembre, le quotidien *Le Devoir* nous apprenait que le chanteur Garou songe à transformer le Medley en clinique privée pour offrir des services cliniques et des places de stationnement, des boutiques, des restaurants et des chambres d'hôtel pour les familles des patients : un projet de 100 millions de dollars situé juste en face du CHUM. La direction du CHUM a avoué être en discussion avec différents promoteurs privés pour développer des partenariats, dont un avec le Groupe santé Sedna, présidé par l'ancien ministre Michel Clair, afin de créer un centre médical spécialisé associé qui offrirait les soins, l'enseignement et la recherche en ophtalmologie. Quels autres services le CHUM a-t-il l'intention de sous-traiter au privé et quelles seront les sommes que le contribuable devra assumer pour permettre des marges de profit à tous ces promoteurs ?

3 Cinq fois plus de médecins passent au privé

Le 22 août, la Régie de l'assurance maladie du Québec publiait des données préoccupantes. De janvier 2001 à août 2008, le nombre de médecins généralistes qui sont passés au privé a quintuplé, passant de 18 à 96, cela au moment où l'on prévoit que le Québec sera en déficit de 760 médecins en 2009.



Le gouvernement doit renverser la vapeur

LA CSN MÈNE DEPUIS UN AN UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION POUR PRÉSERVER ET CONSOLIDER LE RÉSEAU PUBLIC DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX. APRÈS UN ÉTÉ DES PLUS ACTIFS EN REBONDISSEMENTS DE TOUTES SORTES, LA CSN REPREND LE FLAMBEAU. ET ELLE N'EST PAS SEULE. ENTREVUE AVEC CLAUDETTE CARBONNEAU.



« L'offensive actuelle des partisans du privé n'est pas un mirage. Nos craintes reposent sur des faits. Toutes sortes d'initiatives font leur apparition depuis que le gouvernement Charest a adopté une série de mesures pour faire une plus grande place au privé en santé. Tout cela sans débat public », dénonce la présidente de la CSN.

Le départ du ministre Philippe Couillard pour le privé mettait fin à la « grande œuvre » commencée avec la fusion des

établissements de santé (CLSC, CH, CHSLD), celle forcée des accréditations syndicales, la réponse à l'arrêt Chaoulli par la loi 33, qui permet le recours à l'assurance privée pour les chirurgies du genou, de la hanche et de la cataracte, et finalement son complément, le fameux règlement adopté le 18 juin et publié dans la *Gazette officielle* en plein cœur de l'été, le 9 juillet. Ce règlement, qui devait encadrer ce qui se fait déjà en clinique privée sans réel contrôle, favorisera à moyen terme un marché de la chirurgie privée.

« Que ce soit l'entente de service entre l'hôpital du Sacré-Cœur et la clinique Rockland MD, le départ de Philippe Couillard vers le privé, la croisade de l'Association médicale canadienne, le nouveau projet de CHSLD en Montérégie ou les cliniques privées de Garou et de Michel Clair autour du nouveau CHUM, **tout le monde veut profiter du pactole.** D'où viendra l'argent que ces promoteurs mettront dans leurs poches ? » Pour Claudette Carbonneau cette offensive montre toute la pertinence de la campagne entreprise il y a un an par la CSN.

La CSN questionne l'éthique de l'ex-ministre Philippe Couillard de même que le virage effectué par le gouvernement en plein été, sans débat public, avec son PPP nouveau genre pour les personnes âgées.

« Lorsque le gouvernement a annoncé sa volonté de retenir les PPP pour la construction de nouvelles places en CHSLD, rappelle la présidente de la CSN, il a toujours prétendu que ces partenariats visaient uniquement la brique et le béton, et non pas les services directs à la population. Or, avec le projet de la Montérégie, les employé-es ne sont pas couverts par les conventions collectives du secteur public. On est donc loin de la façon dont le gouvernement a présenté les choses initialement. Qui peut prétendre sérieusement qu'en laissant le champ libre au privé, la qualité des soins n'en souffrira pas ? » s'interroge la leader syndicale.

Une pétition signée par près de 90 000 personnes a été déposée au printemps à l'Assemblée nationale. *Les médecins québécois pour un régime public* sont sur un pied d'alerte et invitent la population à signer la Déclaration de Montréal, en faveur du maintien d'un système de santé public gratuit

et accessible. « Dans les journaux et les magazines d'actualité, de nombreux articles appuient nos dires. On sent que le vent tourne. Des quotidiens, habituellement plutôt favorables au privé, questionnent maintenant cette alternative. Nous sommes loin d'être les seuls à prêcher dans le désert. Il n'y a que le gouvernement du Québec qui semble ne pas entendre le message : **les Québécoises et les Québécois veulent garder leur système de santé public** », remarque Claudette Carbonneau.

La CSN unit sa voix à celles des nombreux organismes et individus qui s'opposent de plus en plus à un régime de santé calqué sur les intérêts de groupes financiers, qui n'ont pour but ultime que de s'enrichir au détriment de la majorité. C'est pourquoi elle invite l'ensemble de ses membres et la population à signer la Déclaration de Montréal en visitant le site www.mqrp.qc.ca.

La CSN interpelle le gouvernement Charest et son nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux. Elle leur demande expressément de réviser les décisions et les législations adoptées par l'ancien ministre de la Santé pour faire cesser la frénésie spéculative actuelle ainsi que toutes les initiatives, plus farfelues les unes que les autres.



Claudette Carbonneau et Michel Arsenault, président de la FTQ, devant le parlement au printemps 2008, lors du dépôt de la pétition pour le maintien d'un système de santé public gratuit et accessible.

ENSEMBLE, DIJONS **NON** À LA PRIVATISATION



Le public,

c'est la santé pour tout le monde!



POUR EN SAVOIR PLUS SUR CETTE
CAMPAGNE, CONSULTEZ LE SITE :
www.csn.qc.ca

CSN